

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin

Service Valorisation, Evaluation des Ressources Naturelles et du Patrimoine

Unité Paysages, Energies renouvelables, Espèces et Espaces naturels

Nos réf. : 13-0221

Affaire suivie par : Véronique BARTHELEMY

veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 19 - Fax: 05 55 12 96 66

Limoges, le

1 4 9 MARS 2013

Le Directeur Régional,

aux

membres du comité de pilotage du PNA Loutr**e** d'Europe

Objet: Troisième comité de pilotage national du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe,

le 25 janvier 2013.

P. J.: bilan 2010-2011 du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (2010-2015)

Madame, Monsieur,

Le troisième comité de pilotage national du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe s'est tenu le 25 janvier 2013, à 14 heures, dans le Bâtiment de Géologie du Muséum National d'Histoire Naturelle (43 rue Buffon) à Paris.

L'ordre du jour était le suivant :

- point d'actualité sur les PNA,
- présentation et validation du bilan des actions 2012,
- proposition et validation du programme d'actions 2013.
- questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu de ce comité de pilotage.

Le bilan 2012 de ce plan est accessible sur le site du PNA Loutre, à l'adresse suivante : http://www.sfepm.org/pdf/Bilan%20PNA%20Loutre%202012.pdf

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

P/le directeur et par délégation L'Adjoint au Chef de Service VERPN,

Bruno LIENARD

COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE NATIONAL PNA Loutre d'Europe 25 janvier 2013

Etaient présents:

Nicolas AMPEN (DREAL Bretagne)

Patrice ASTRE (Fédération Française d'Aquaculture)

Véronique BARTHELEMY (DREAL Limousin)

Benoît BOURBON (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture)

Jérôme CAVAILHES (SETRA)

Bastien DANTIN (Fédération Française de Canoë-Kayak)

Alain GIGOUNOUX (Fédération Nationale des Chasseurs)

Roland GOUJON (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

Xavier GREMILLET (représentant scientifique)

Hélène JACQUES (SFEPM)

Rachel KUHN (SFEPM, animatrice du PNA Loutre)

Frédéric LEBLANC (EDF)

Patrice LEBRUN (ASF)

Charles LEMARCHAND (représentant scientifique)

Audrey SAVOURE-SOUBELET (MNHN)

Pierre RIGAUX (SFEPM)

Sandrine RUETTE (ONCFS)

Emmanuelle SARAT (ONCFS)

Excusés:

Stéphane AULAGNIER (SFEPM)

Geneviève BARNAUD (représentante scientifique)

Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne)

Nathalie FROPIER (DREAL Midi-Pyrénées)

Stéphanie HUDIN (Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels), représentée par Emmanuelle SARAT

Danièle ORLANDO (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée)

Dominique TESSEYRE (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Laurence TESSIER (Réseau Ferré de France)

Véronique BARTHELEMY, en charge du pilotage du PNA Loutre à la DREAL Limousin, introduit la réunion en remerciant les personnes qui ont fait le déplacement pour ce comité de pilotage et les acteurs locaux qui, très motivés, s'investissent dans des actions en faveur de la Loutre. Les remerciements vont également à Rachel KUHN pour son travail d'animation, sa disponibilité auprès de tous les acteurs locaux et pour ses actions importantes de communication réalisées tant au plan national qu'international. Toutes ces actions se font dans un contexte difficile de manque de moyens financiers et donc humains et matériels. Il est donc nécessaire de mobiliser au mieux l'ensemble des outils disponibles via les différentes politiques publiques en faveur de l'environnement (Natura 2000, la SCAP, ...).

La parole est ensuite donnée à Rachel KUHN qui présente le bilan national 2012 ainsi que les propositions d'actions 2013 à valider par ce comité de pilotage.

BILAN 2012 – ACTIONS 2013

Rachel KUHN débute par quelques rappels, notamment pour les participants qui ne sont pas impliqués dans le PNA depuis le début : principaux enjeux du PNA, historique (rédaction, validation, diffusion et lancement), précédentes réunions, principaux outils de communication sur le plan (brochure, site Internet, bulletins de liaison).

A ce jour, 10 régions se sont engagées dans une déclinaison régionale du plan : l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Bretagne, le Centre, le Languedoc-Roussillon, le Limousin, Midi-Pyrénées, PACA, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes. Des actions sont également menées dans d'autres régions dans différents cadres, parfois dans le cadre du PNA mais sans qu'il y ait un pilotage assuré par la DREAL.

Des plans régionaux (PRA) ont été rédigés en Auvergne, Centre, Limousin, Pays-de-la-Loire. La rédaction d'un PRA n'est pas une exigence. Cela permet de faire un état des lieux et de définir les actions à décliner en fonction de la situation de l'espèce et des stratégies régionales.

Des bilans régionaux ont été rédigés dans les régions Bretagne, Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône-Alpes et en Bourgogne, où le plan n'est pas officiellement décliné mais où la Société d'Histoire Naturelle d'Autun met en œuvre des actions en lien avec le PNA.

A signaler également que le colloque francophone de mammalogie de la SFEPM, organisée en 2012 par la LPO PACA, avait pour thème les mammifères aquatiques et semi-aquatiques.

Pour la réalisation du bilan annuel du PNA, des tableaux à compléter avaient été envoyés aux DREALs qui les ont transmis à leurs opérateurs. Un « appel » avait également été lancé auprès de tous les abonnés de la liste infoloutre (plus de 600 inscrits) pour avoir les informations les plus complètes possibles sur les actions menées. Le projet de bilan avait été envoyé préalablement à cette réunion aux membres du COPIL.

Les principales avancées du plan au cours de l'année 2012 sont présentées par thématique. Pour chaque thématique, les priorités pour 2013 sont discutées.

Suivi de la répartition

Action 1 : Actualiser la carte de répartition

Mettre en place un suivi régulier des populations à l'échelle nationale selon un protocole standardisé (défini dans le PNA), afin d'obtenir une actualisation régulière de la carte de répartition (à minima tous les 5 ans).

Action 2 : Etudier la présence de la Loutre dans les secteurs en phase de recolonisation

Réaliser, dans certains secteurs, des inventaires de la présence de la Loutre selon une version modifiée du protocole utilisé pour l'inventaire à l'échelle nationale (effort de prospection plus important) dans le but d'augmenter les chances de détecter la présence de l'espèce dans les secteurs où elle est rare et/ou d'obtenir une image plus fine de la répartition de l'espèce lorsque cela est souhaité.

Des formations à la recherche d'indices de présence de la Loutre ont été organisées dans plusieurs régions (22 formations dans 8 régions répertoriées en 2012). Un suivi de l'espèce est en cours dans toutes les régions où elle est présente, souvent suivant le protocole standard du PNA, ou une version modifiée. Certains résultats ont déjà été publiés à l'échelle locale (bilans régionaux, rapports, articles...).

Le protocole standard consiste à prospecter 4 points par maille 10 x 10 km L93 (plus 600 m de berge à partir du point). Dès qu'un indice de présence est trouvé, la maille est notée positive et on passe à la suivante, il n'y a donc pas nécessité de prospecter systématiquement les 4 points. Si les 4 points (+ 600 m) sont prospectés sans résultat, la maille est notée négative. L'effort de prospection est souvent supérieur à ce qui est demandé dans le protocole standard, par exemple en Bretagne, les 4 points sont systématiquement prospectés.

Dans l'ensemble les prospections avancent bien. On constate encore un manque d'homogénéité des méthodes de prospection, ce qui pose surtout problème pour la représentation des résultats négatifs, lorsque l'effort minimal de prospection n'est pas suffisant (prospection de moins de 4 points ou protocole totalement différent).

Une carte de la répartition de la Loutre en France avait été réalisée en 2009 lors de la rédaction du plan, à partir de données collectées entre 1999 et 2009. Le plan prévoit de réactualiser cette carte à la fin de la période de mise en œuvre, donc en 2015. Or, en raison du mouvement de recolonisation et surtout de l'intensification du suivi de l'espèce, de nombreux points sont déjà à rajouter à la carte de 2009. Il serait donc judicieux de ne pas attendre 2015 pour réactualiser cette carte. Ceci devra être discuté au cours de l'année 2013 avec les partenaires locaux qui sont propriétaires des données.

Analyses génétiques (action 4)

Bien qu'étant optionnelle, cette action suscite un certain intérêt.

Trois études sont en cours : en Rhône-Alpes (LPO Rhône-Alpes et Université de Fribourg), dans le Limousin (GMHL et CBGP de Montpellier) et en Midi-Pyrénées (CEN et CBGP de Montpellier).

Analyse cartographique du potentiel d'accueil (action 6)

Cette action consiste à réaliser une analyse cartographique du potentiel d'accueil de la Loutre en prenant en compte différents facteurs, suivant le modèle de l'étude OHNE (Otter Habitat Network Europe) réalisée à l'échelle européenne au début des années 2000. Le fait de refaire ce travail dans le cadre du plan permet d'avoir des résultats obtenus avec des données plus récentes et plus complètes que celles disponibles à l'échelle de toute l'Europe. Le but est d'identifier les secteurs favorables à la Loutre et ceux qui le sont moins, ce qui pourra servir de base pour déterminer des corridors écologiques.

Un certain nombre de paramètres à prendre en compte ont été sélectionnés, en se basant sur l'étude OHNE, sur les conseils des experts de la Loutre et sur la disponibilité des couches SIG correspondantes pour la France.

Cette action est pilotée par le SPN/MNHN. Audrey SAVOURE-SOUBELET (MNHN) évoque les difficultés rencontrées pour récupérer les couches SIG et les traduire en maille 10 x 10 km. Les résultats sont attendus pour 2013.

Collecte et valorisation des loutres trouvées mortes

Action 7 : Étudier les risques sanitaires encourus par la Loutre

Mettre en place des études destinées à augmenter le niveau de connaissances sur les risques toxicologiques, écotoxicologiques, parasitologiques et pathologiques encourus par la Loutre afin de limiter, le cas échéant, leur impact.

Action 26 : Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres

Un groupe de travail s'est réuni à deux reprises en mai 2011 et en avril 2012. Suite à la première réunion, un état des lieux du nombre de cadavres de loutres collectés en France en dix ans a été fait. Le nombre de cadavres est relativement faible à l'exception de quelques régions. En Pays-de-la Loire, 213 cadavres ont été répertoriés entre 2001 et 2011, la plupart venant de Vendée. La mortalité est également très importante en Charente-Maritime. La Bretagne arrive en troisième position (120 cadavres en 10 ans). Bien qu'étant incomplets et fortement influencés par l'importance des réseaux locaux de collecte, ces chiffres constituent une base de travail. Plus de 80% des cas de mortalité sont dus à des collisions avec des véhicules (représentant localement parfois près de 100% des cas). Il a également été décidé de faire le bilan des autorisations (dérogations en vertu de l'article L411-2 du code de l'environnement) pour collecter et valoriser les cadavres ; cet inventaire est en cours.

Suite à la deuxième réunion du groupe de travail, Pascal FOURNIER, membre du groupe, a proposé un protocole de collecte et de valorisation des cadavres en spécifiant les besoins en terme de collecte d'informations et de prélèvements.

Ce protocole propose trois niveaux d'investigation :

- Le niveau 1 consiste à établir une base de données nationale des découvertes de cadavres (recensement des points noirs de collision routière) et une banque de prélèvements génétiques : il se limite à collecter des informations sur la découverte du cadavre (localisation, date, sexe de l'individu...), ainsi qu'un échantillon d'oreille qui rejoindra une banque de tissus pour d'éventuelles futures études génétiques. Ce protocole sera appliqué à toutes les loutres trouvées mortes.
- Le niveau 2 consiste à réaliser en plus une autopsie afin de déterminer l'origine de la mort et de réaliser des prélèvements
 - Prélever les tractus génitaux pour de futures études de dynamique de populations.
 - Constituer une banque de prélèvements pour le suivi de l'apparition de facteurs toxiques ou biologiques susceptibles d'entraîner des mortalités aigues de loutres et le suivi de bruits de fond correspondants (maladie de Carré, exposition aux anticoagulants).

Pour ce niveau 2, un plan d'échantillonnage est proposé sur la durée du plan : 10 mâles et 20 femelles/département au maximum.

Les autopsies des loutres mortes par collision avec un véhicule seront rapides puisqu'elles auront pour but de confirmer la mort par traumatisme. Pour les cadavres découverts dans le milieu naturel, elles devront être plus minutieuses pour établir un diagnostic de la cause de la mort.

Il sera ainsi nécessaire de prélever différents organes pour ces recherches. Le niveau 3 consiste en la réalisation d'une autopsie complète et détaillée de l'animal qui, compte tenu des connaissances actuelles sur l'espèce, n'est pas envisagée dans le cadre du PNA Loutre. Seuls quelques cas à l'échelle nationale présentant des lésions particulières pourraient faire l'objet de prélèvements complémentaires. Ce niveau dépendra des moyens techniques et financiers mobilisés par les structures intéressées par ce type d'études. Les informations devront cependant être centralisées dans le cadre du PNA Loutre.

Discussion

Pour le niveau 1 se pose la question du devenir du cadavre. Faut-il prélever l'échantillon de tissu (oreille) sur place et laisser le cadavre (en le camouflant dans la végétation) ou l'emmener pour qu'il aille à l'équarrissage ?

Les régions sont dans l'attente d'un protocole qu'il faudrait diffuser rapidement.

Sandrine RUETTE (ONCFS) estime qu'il faut ajouter les aspects financiers dans les perspectives.

Rachel KUHN rappelle qu'il faut d'abord établir un protocole et ensuite chercher les financements.

Charles LEMARCHAND (représentant scientifique) pense que les bases du protocole avaient été clarifiées lors de la dernière réunion du groupe de travail et qu'il faut maintenant s'intéresser aux financements.

Sandrine RUETTE estime que ce n'est pas le PNA qui permettra de financer les analyses. Le niveau 1 peut se faire dans le cadre du PNA mais pas le 3.

Rachel KUHN rappelle que le PNA pourrait se limiter à la constitution d'une banque de prélèvements qui sera mise à disposition de la communauté scientifique. Le PNA ne mettrait donc pas en place d'études sur les prélèvements, du moins pas à l'échelle nationale.

Sandrine RUETTE demande si le protocole doit être soumis au COPIL pour validation.

Véronique Barthélemy répond qu'il y a déjà un groupe de travail (composé en partie de membres du COPIL et dont la création avait été validée par celui-ci) et qu'il ne faut pas trop élargir le nombre de personnes impliquées.

Le niveau 1 n'impliquerait pas de coûts en terme de valorisation de cadavres.

Pour le niveau 2, il faut trouver des financements dans le cadre du PNA afin de déterminer la cause de la mort (autopsies et analyses, si suspicion de pathologies, intoxication...).

Pour le niveau 3, des financements spécifiques doivent être mobilisés, ce qui ne sera pas fait par l'animatrice du plan mais par les porteurs de projets d'études.

Stocker des prélèvements sur du long terme en vue d'éventuelles études futures ne fait pas l'unanimité au sein du COPIL.

Le GMB réalise depuis plusieurs années des autopsies et collecte des prélèvements ; ceux-ci remplissent les congélateurs sans être valorisés, à l'exception de quelques vessies qui ont été mises à disposition d'une doctorante de l'Université de Cardiff (RU).

Rachel KUHN demande à Xavier GREMILLET (président du GMB) si des démarches ont été faites auprès d'éventuels porteurs de projet d'études (universités, instituts de recherche...) pour leur proposer les prélèvements. Xavier GREMILLET répond que très peu. La collecte des cadavres, les démarches pour renouveler les autorisations administratives, leur stockage, les autopsies, puis le stockage de prélèvements représentent beaucoup de travail et de coûts. Les objectifs doivent être définis au préalable. Les résultats actuels ne sont pas à la hauteur de l'effort fourni par le GMB.

Alain GIGOUNOUX (Fédération Nationale des Chasseurs) rappelle que le réseau SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique de la faune sauvage et pourrait être mobilisé pour les loutres. Les fédérations des chasseurs sont autorisées à collecter les cadavres, au même titre que les agents de l'ONCFS, détenteurs de carte verte. Sandrine RUETTE précise que SAGIR paye les analyses à condition que cela ait été négocié avec le MEDDE. Il serait intéressant d'intégrer le niveau 2 (et non le niveau 3) dans le réseau SAGIR. Le système mis en place dans le cadre du PNA pourra faciliter la collecte de prélèvements pour des projets d'études qui disposent de financements spécifiques. Il faut cependant prendre en compte que des prélèvements trop âgés ne seront plus utilisables pour certains travaux, par exemple la recherche de la Maladie de Carré.

Patrice ASTRE (Fédération Française d'Aquaculture) constate que le problème des financements est récurrent et cela pour toutes les actions. Il soutient, comme il l'avait déjà fait au cours de précédentes réunions, que l'outil LIFE permettrait d'apporter des sommes conséquentes, étant lui même impliqué dans le LIFE Alose. Rachel KUHN répond que le LIFE est un outil intéressant mais long et complexe à

Rachel KUHN répond que le LIFE est un outil intéressant mais long et complexe à monter. L'instruction du dossier dure environ un an. De plus, l'Europe prend en charge 50% de l'investissement. Trouver les 50 % restant ne sera pas facile en raison de la situation économique actuelle et étant donné que la Loutre n'est plus considérée comme autant menacée.

Nicolas AMPEN (DREAL Bretagne) ajoute que dans le cadre d'un LIFE, il faut pouvoir avancer les fonds. En Bretagne, un LIFE Mulette perlière a pu être mis en place grâce à une banque partenaire qui a avancé les fonds.

Rachel KUHN répond que la SFEPM a déjà porté un LIFE sur les chiroptères.

Quoiqu'il en soit, un LIFE n'apportera pas de fonds dans les mois à venir. Or il est urgent de fournir un protocole aux acteurs de terrain qui collectent des cadavres, et ceci, si possible, dans les 3 prochains mois.

Sandrine RUETTE revient sur le réseau SAGIR et souhaite que le COPIL décide si les loutres trouvées mortes doivent être prises en charge par ce réseau. Des négociations sont en cours pour faire rentrer des espèces protégées dans SAGIR. Une convention cadre existe déjà entre l'ONCFS et la LPO pour la surveillance sanitaire d'espèces d'oiseaux visées par un plan national d'actions. Les fiches SAGIR pourraient servir pour renseigner les commémoratifs. Les structures référentes pour le stockage des prélèvements devront encore être définies.

Rachel KUHN pose la question de l'articulation entre la prise en charge par le réseau SAGIR et les réseaux déjà mis en place pour la collecte des cadavres de loutres, par ex. dans le Marais Poitevin ou en Bretagne (où le GMB se charge aussi déjà des autopsies). Sandrine RUETTE propose d'en parler avec le responsable du réseau SAGIR.

Xavier GREMILLET ajoute qu'il ne faut pas freiner la dynamique actuelle. Il conseille de mettre en place une veille sanitaire, d'autant plus que la Loutre est en pleine expansion. Il cite l'exemple de la surveillance rage pour les chiroptères. Si on souhaite poursuivre ou mettre en place le stockage de prélèvements, il faut que le protocole soit simple.

Charles LEMARCHAND propose de consulter les universités sur leurs besoins en matériel d'étude.

Rachel KUHN demande si une nouvelle réunion du groupe de travail est nécessaire. Le COPIL pense que cela n'est pas nécessaire, des échanges par mails seront suffisants.

Charles LEMARCHAND propose de finaliser le document de travail et de le faire valider par le COPIL.

Rachel KUHN pense que des points restent encore à clarifier et précise que ce document ne tient pas compte d'une possible prise en charge par le réseau SAGIR. Par exemple, les fiches proposées dans le protocole pour les commémoratifs ne seraient pas nécessaires si les fiches SAGIR sont utilisées. Elle fera une synthèse des commentaires émis par le groupe de travail sur le document envoyé par Pascal FOURNIER et les soumettra au groupe, avant de transmettre le document finalisé au COPIL.

Cohabitation Loutre et aquaculture

L'amélioration de la cohabitation entre la Loutre et l'aquaculture est l'un des grands enjeux du PNA; 5 actions y sont consacrées.

Dans la catégorie « Etude » :

Action 8 : Étudier l'impact de la prédation par la Loutre dans les étangs de pisciculture

Action 9 : Déterminer les facteurs influençant la prédation par la Loutre

Action 10 : Tester des systèmes de protection

Pour l'action 8, une étude est en cours de montage en Auvergne. Des contacts ont également été pris avec le LEGTA d'Ahun (23) qui pourrait être un site d'étude pour l'impact de la Loutre en étang et également pour tester des systèmes de protection de bassins.

Des contacts ont été pris avec des pisciculteurs à l'échelle locale en Languedoc-Roussillon et en PACA par Méridionalis (regroupement d'associations départementales de Languedoc-Roussillon) et la LPO PACA. Une veille a été mise en place par la LPO dans une pisciculture du Vaucluse.

Pour l'action 10, 2 sites pilotes ont été choisis, un dans le Finistère (suivi par le GMB), l'autre en Ardèche (suivi par la CC du Haut-Vivarais, la LPO et le PNR des Monts d'Ardèche).

Dans la catégorie « Communication » :

Action 23 : Publier un rapport compilant les connaissances sur la problématique « loutres et activités aquacoles »

Le document a été finalisé en 2012 et est téléchargeable sur le site du PNA. Il faut bien avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une synthèse bibliographique et pas d'un guide de recommandations.

Action 24 : Apporter une aide aux pisciculteurs

Le but de l'action est d'aider les pisciculteurs à protéger leur exploitation contre la prédation. Un rapport de synthèse sur les sites piscicoles a été rédigé en 2012 dans le but d'avoir une idée du nombre d'exploitations potentiellement concernées. Ce document de travail a été diffusé au COPIL, aux représentants de la profession (en plus de ceux siégeant au COPIL), aux DREAL, aux opérateurs de PRA et aux correspondants du Groupe Loutre de la SFEPM.

Au total, 446 exploitations ont été répertoriées dans toute la France (déclarées au CIPA : Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture), la majorité étant des salmonicultures (336).

Une réunion sur la cohabitation Loutre et pisciculture a eu lieu le 16 mars à Limoges. La SFEPM y a présenté la problématique et les actions du plan correspondantes. Le service aquaculture de l'institut ITAVI a présenté la filière.

Il a beaucoup été question des possibilités d'aides financières pour l'installation de systèmes « anti-prédation ». Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche) est une possibilité. Il va être remplacé par le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) fin 2013. Le débat a également porté sur la création d'un poste d'animateur Loutre et pisciculteur. La SFEPM a décidé de confier cette mission à Stéphane RAIMOND, ancien propriétaire de la pisciculture du Moulin de Barthou (Bugeat, 23), exploitation pilote en matière de protection contre la prédation par la Loutre, en raison de sa double compétence sur le métier et sur l'espèce.

Rachel KUHN a recherché des financements au cours de l'année 2012. 2500 euros ont été accordés par la Fondation Nicolas Hulot, ce qui a permis de financer quelques missions de médiation et d'expertise technique en pisciculture.

En région, 8900 euros de subvention sont orientés vers des actions de protection des piscicultures sur 2012-2013 grâce aux actions du GMHL (sur la pisciculture de Bugeat et les piscicultures du PNR Millevaches).

La SFEPM a présenté la thématique lors de plusieurs conférences :

- Journée Cohabitation hommes-faune sauvage (CROC)
- Colloque francophone de mammalogie (LPO PACA, SFEPM)
- Otters and Fisheries Conference (IOSF)
- 20 ans du BTSA Aquaculture du LEGTA d'Ahun
- Journée technique sur la Loutre à Bonneville (ASTERS et FDPPMA 74)

Les perspectives sont :

- poursuivre les études en cours
- poursuivre le travail de communication
- poursuivre la recherche de financements pour les missions de l'animateur
- réfléchir à l'implication du PNA dans les négociations relatives aux subventions qui pourraient aider à financer des systèmes anti-prédation

Discussion

Suite à la présentation, Charles LEMARCHAND apporte quelques précisons sur l'étude qui est en cours de montage en Auvergne. Un site a été choisi dans le Puy-de-Dôme, un autre est pressenti en Haute-Loire. Il est prévu d'étudier le régime alimentaire de la Loutre (incluant la biomasse ingérée pour chaque catégorie de proies) et de la comparer avec la biomasse de poissons manquante dans l'étang. Le projet se heurte actuellement à un problème de financement.

Xavier GREMILLET donne des nouvelles de la pisciculture test en Bretagne. Stéphane RAIMOND avait apporté son expertise fin 2011. Des systèmes provisoires avaient été mis en place mais n'ont pas été entretenus par l'exploitant. L'entreprise, qui était déjà en difficulté pour diverses raisons, vient de déposer le bilan. Il faut espérer que les fonds trouvés par le GMB puissent être réutilisés pour d'autres exploitations, d'autant plus que l'association a déjà été contactée par deux autres piscicultures confrontées à des problèmes de prédation par des loutres.

Xavier GREMILLET demande à Patrice ASTRE si un chien peut être laissé à l'intérieur d'une pisciculture ou s'il y a des contre-indications sanitaires.

Patrice ASTRE répond qu'une pisciculture doit être clôturée réglementairement et qu'il est possible d'y mettre un chien de garde.

Frédéric LEBLANC précise qu'un chien peut aider à se protéger de la prédation mais n'est pas toujours efficace.

La grande question reste celle des aides pour l'installation de clôtures adaptées. Rachel KUHN explique que les financements doivent être trouvés au cas par cas, différentes pistes existent. Par exemple des PNR participent au financement de protections contre la prédation par la Loutre. Frédéric LEBLANC explique que l'installation de la clôture dans la pisciculture pilote de Bugeat avait été financée par la DIREN car elle était considéré comme expérimentale. Ce mode de financement ne pourra sans doute plus être utilisé aujourd'hui.

Rachel KUHN demande à Patrice ASTRE et à Benoît BOURBON (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) si le PNA peut influer sur les conditions d'attribution du FEAMP.

Benoît BOURBON explique que des demandes d'aides pour se protéger des prédateurs piscivores peuvent être faites puisque c'est considéré comme étant un investissement productif. Par exemple, des filets de protection contre les oiseaux piscivores ont été financés grâce au FEP. Les fonds publics prennent en charge 40% de l'investissement, le reste est à la charge de l'exploitant. Entre 20 et 50% de ces fonds publics viennent du fonds européen (FEP ou FEAMP), le reste peut provenir de la région, du département, de la DREAL...

Le pisciculteur peut acheter le matériel et faire les travaux lui-même.

Les dossiers doivent être déposés auprès de la DRAAF. La demande passe ensuite devant le comité interfonds dont la DREAL est membre. Ce sont ces services qui doivent être informés et sensibilisés.

La question du seuil d'investissement est abordée. Lors de la réunion du 16 mars, des montants minimum de l'investissement subventionné assez élevés avaient été donnés (15000 pour le Limousin, en sachant que les conditions changent d'une région à l'autre, voir compte-rendu de cette réunion). Benoît BOURBON conteste cette information. Selon lui, de très petites dépenses (quelques centaines d'euros) ne sont pas prises en compte, mais une clôture coûtant plusieurs milliers d'euros devrait pouvoir être subventionnée.

Lors des Journées Techniques sur la recherche filière piscicole en juillet, Patrice ASTRE avait proposé à Rachel KUHN d'organiser une réunion à laquelle seraient présents Stéphane RAIMOND ainsi que les animateurs du réseau piscicole. Rachel KUHN demande si ces animateurs existent dans chaque région. Patrice ASTRE explique qu'il y en a un par syndicat ou regroupement de syndicats. Il a évoqué le sujet lors d'une réunion du CIPA. La profession est d'accord sur le principe d'être aidée par un animateur loutre et pisciculture, à condition que des aides suivent pour financer les aménagements préconisés. Rachel KUHN demande si cette rencontre avec les animateurs piscicultures pourrait se faire prochainement. Benoît BOURBON suggère de profiter des rencontres organisées par le CIPA. Patrice ASTRE va en discuter avec la responsable.

Benoît Bourbon ajoute que des études peuvent être prises en charge à 100% par des fonds publics (50% FEAMP et 50% autres).

Les animateurs des syndicats pourraient travailler sur le montage des dossiers FEAMP, avec l'aide de Stéphane RAIMOND. Ils sont plus à même de faire ces démarches car ils connaissent les acteurs et les rouages financiers locaux. Le fait d'avoir une expertise de Stéphane RAIMOND pourrait augmenter les chances d'acceptation du dossier.

Frédéric LEBLANC fait remarquer qu'il y a plus d'options de financements qu'on ne le pensait initialement.

Actions de conservation visant à améliorer les conditions d'accueil du milieu et à réduire la mortalité d'origine anthropique

Amélioration de la prise en compte de la Loutre dans les outils existants

Action 11 : Evaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre dans les politiques publiques

Aboutir à une prise en compte systématique et adaptée de la Loutre et des écosystèmes aquatiques dans les politiques publiques (SAGE, Contrats de rivière, SCOT, PLU...).

Quelques exemples de prise en compte de la Loutre dans des SAGE en Bretagne et Pays-de-la-Loire ont été donnés.

Action 12 : Consolider le réseau de sites protégés ou gérés pour la Loutre et améliorer son efficacité

Vérifier et le cas échéant améliorer la prise en compte de la Loutre dans les sites protégés ou gérés où elle est présente ou potentiellement présente et créer de nouveaux sites protégés ou gérés pour la Loutre selon les besoins.

Cette action vise notamment une meilleure utilisation du réseau Natura 2000 pour la conservation de la Loutre. L'espèce est prise en compte dans un certain nombre de sites N2000 mais pas partout.

A signaler également, la Loutre est espèce prioritaire pour la SCAP.

Action 13 : Améliorer la prise en compte de la Loutre dans les études d'impact ou d'incidence

Elaborer et diffuser des outils permettant d'améliorer et de systématiser la prise en compte de la Loutre dans les études d'impact.

Rachel KUHN rappelle qu'un document sur la prise en compte de la Loutre dans les études d'impact a été rédigé par le Groupe Loutre de l'UICN (et traduit en plusieurs langues, notamment en français) mais celui-ci est trop général. Il est prévu de l'adapter au contexte français.

Des études d'impact où la Loutre a été prise en compte ont été rapportées. Des bureaux d'études prennent contact avec des structures locales et avec la SFEPM pour avoir des données sur la répartition de la Loutre et des conseils sur les mesures à mettre en œuvre pour la Loutre.

Action 14 : Mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre

La Loutre est espèce de cohérence nationale pour la Trame Verte et Bleue dans 13 régions. Elle a été prise comme exemple dans le dossier de presse TVB réalisé par le Ministère de l'Ecologie en collaboration avec le SPN/MNHN. Le SPN/MNHN a également réalisé une synthèse bibliographique sur les traits de vie de la Loutre d'Europe relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques.

Perspectives:

La SFEPM prévoit d'inventorier les actions pour la Loutre en sites N2000 au cours de l'année 2013. Les animateurs N2000 sont demandeurs d'exemples d'actions.

La rédaction du document sur la prise en compte de la Loutre dans les études d'impact est aussi prévue pour 2013.

Comment le PNA pourrait-il intervenir pour que la Loutre soit mieux prise en compte dans tous ces outils, au-delà de la rédaction de documents ?

Discussion:

Nicolas AMPEN explique que la Loutre peut être prise en compte dans des dossiers Loi sur l'eau. Il faudrait se renseigner auprès des DDT.

Sandrine RUETTE pense que la prise en compte de la Loutre dans les sites N2000 n'est pas prioritaire car la répartition de l'espèce va bien au-delà du réseau de sites N2000. Le document sur la prise en compte dans les études d'impact est selon elle plus urgent.

Frédéric LEBLANC pense que N2000 est un outil intéressant, avec des financements non négligeables, qui est encore trop peu utilisé pour la conservation de la Loutre.

Rachel KUHN s'adressera aux naturalistes travaillant sur la Loutre et au réseau d'animateurs N2000 (liste de diffusion gérée par le MEDDE, lettre d'information) pour obtenir les informations.

SUDOCO (SUivi des DOCuments d'Objectifs) devrait aussi permettre d'obtenir des informations.

Charles LEMARCHAND évoque le guide de préconisations pour la prise en compte de la biodiversité des milieux aquatiques réalisé par Catiches Productions et la DREAL Auvergne. La Loutre et la Moule perlière ont été choisies comme exemples. Ce guide est à destination des porteurs de projets.

Gestion des milieux aquatiques en faveur de la Loutre

Action 15 : Élaborer un document technique de recommandations de gestion destiné aux maîtres d'ouvrages de la gestion des cours d'eau et des zones humides

Le document sera finalisé au premier semestre 2013.

Action 25 : Informer et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole

Certains de ces acteurs ont été sensibilisés (participation des gestionnaires à des formations sur la Loutre, interventions sur la Loutre lors de formations pour techniciens de rivière, animateurs de SAGE...).

Un guide sur les espèces menacées dans le cadre de l'entretien de cours d'eau et des travaux en milieu aquatique a été réalisé en Auvergne (Catiches Productions/DREAL Auvergne).

Action 22 : Veiller à une bonne cohabitation entre la Loutre et les activités de loisir

encourager les responsables des activités de loisir liées aux milieux aquatiques à davantage prendre en compte les besoins de la Loutre (tenir compte de l'impact sur les poissons et autres proies de la Loutre, dérangement, risque d'attaques par des chiens...). Il n'y a encore que peu d'avancée sur cette action qui n'est pas prioritaire. D'autres actions contribuent à atteindre les objectifs (guide Loutre et gestion des milieux, Havres de Paix...).

Les perspectives sont de continuer l'effort d'information et de formation des gestionnaires au niveau local ainsi que de diffuser le guide sur la gestion des milieux aquatiques et continuer de diffuser les autres outils existants.

Alain GIGOUNOUX souhaite que la Fédération des Chasseurs soit associée à la rédaction du guide. Il demande si une étude a démontré que les chiens étaient problématiques pour la Loutre et s'étonne que la destruction par chasse et piégeage soit citée comme menace pour la Loutre dans la brochure de présentation du plan.

Rachel KUHN explique que le guide sera soumis au COPIL avant d'être finalisé. Ce document est une synthèse des guides déjà existants. Il n'aura pas de valeur réglementaire.

La Loutre est protégée mais les accidents ainsi que les actes de braconnage existent. Ceux-ci sont cependant rares, c'est pourquoi l'action 19 « Eviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse » est classée en priorité 3.

Réduction des entraves aux déplacements et de la mortalité routière

Action 16 : Faciliter le franchissement de barrages

Mettre en place des aménagements permettant le passage de la Loutre de part et d'autre des ouvrages qui posent problème à la libre circulation de l'espèce.

Un passage à loutre a été aménagé sur le barrage EDF de Mallarce (07). La LPO Drôme a mené une étude d'incidence pour la CNR sur la centrale hydroéléctrique de Rochemaure (07). En PACA, la LPO a pris contact avec EDF et la CNR. Nature Midi-Pyrénées a évalué les ouvrages sur l'Adour (32, 65).

Pierre RIGAUX (SFEPM et LPO PACA) explique que la franchissabilité de 4 barrages a été évaluée dans une zone en voie de recolonisation dans le Vaucluse. Les résultats qualifient ces ouvrages, où une mortalité de castors a déjà été observée, comme étant dangereux.

Frédéric LEBLANC (EDF) précise qu'à Mallarce, des travaux étaient en cours et il a été décidé d'en profiter pour construire une passe à loutres et à castors.

Rachel KUHN demande comment faire pour que la Loutre soit mieux prise en compte dans l'aménagement des barrages. La construction de passes à poissons est devenue courante mais on pense moins à la Loutre et aux autres mammifères semi-aquatiques.

Nicolas AMPEN répond que les DREAL suivent les travaux sur les barrages et peuvent veiller à ce que la Loutre soit prise en compte. Il faut également voir avec les services de la Police de l'Eau.

Frédéric LEBLANC explique qu'EDF intègre désormais cette problématique systématiquement.

Action 17 : Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules

Mettre en place des mesures destinées à réduire le nombre de loutres victimes de collisions avec des véhicules.

Au moins 14 nouveaux passages ont été construits en 2012.

Des actions d'information et de sensibilisation sont menées. Des partenariats ont été mis en place avec les gestionnaires des routes (ex. en Bretagne et Pays de Loire, signatures de conventions avec la DIRO).

Nature Midi-Pyrénées mène un programme destiné à favoriser la libre circulation de la Loutre le long de l'Adour.

Indre Nature a évalué la dangerosité des ponts sur les sites N2000 du département. Le parc du Marais Poitevin, qui travaille sur cette problématique depuis une trentaine d'années, a évalué la fonctionnalité des passages construits.

Perspectives:

- continuer les efforts d'information et de sensibilisation des acteurs concernés
- poursuivre la réalisation d'aménagements (ponts et barrages)
- rédaction d'un rapport de synthèse compilant les connaissances sur les thématiques routes et barrages (problématique, mesures prises, types de passages et autres techniques mises en œuvre, coût, études sur l'efficacité de ces mesures, problèmes constatés...)

Action 19 : Éviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse

Des actions de communication ont été menées à l'échelle locale. La Loutre est présentée lors des formations pour le permis de chasse et permis de piégeage.

L'arrêté du 3 avril 2012 pris en application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant les modalités de destruction des animaux nuisibles interdit désormais l'utilisation de pièges tuants à moins de 250 m des cours d'eau dans les zones où la Loutre est présente.

Les efforts de sensibilisation et d'information sur l'évolution réglementaire doivent être poursuivis.

Communication sur la Loutre

Action 20 : Créer des Havres de Paix pour la Loutre

L'opération se poursuit en Bretagne. D'autres régions sont intéressées. L'opération sera lancée à l'échelle nationale en 2013.

<u>Action 21</u>: <u>Développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation</u>

Une exposition sur la Loutre a été montée dans le Limousin par le GMHL. Des conférences et animations ont été tenues. Les outils existants continuent à être diffusés.

Action 29 : Renforcer les coordinations régionales et nationales

Les correspondants du Groupe Loutre de la SFEPM se sont rencontrés le 1^{er} et 2 décembre 2012. Le compte-rendu sera disponible sur www.sfepm.org/groupeLoutre.htm. Une liste de discussion qui compte environ 150 inscrits a été créée en juillet 2012.

Perspectives:

- poursuivre les rencontres nationales
- développer l'existence de groupes loutres régionaux
- continuer de faire vivre la liste de discussion
- diffuser sur le site du plan une liste des structures travaillant sur la Loutre (avec liens)

Action 30 : Assurer un lien entre les actions françaises et le Groupe Loutre de l'UICN (OSG)

Favoriser la circulation de l'information et les coopérations entre les Français travaillant sur la Loutre et la communauté internationale, notamment par la présence française et la présentation d'actions réalisées en France lors des colloques internationaux.

Les premiers articles des actes du colloque international de l'OSG, qui a eu lieu à Pavie (Italie) en 2011, ont été mis en ligne. 3 français étaient intervenus : Hélène JACQUES, Charles LEMARCHAND et Rachel KUHN.

Rachel KUHN est intervenue lors d'un colloque en Écosse et participera au workshop européen de l'OSG en Irlande en avril.

Discussion:

Les dernières minutes de la réunion sont consacrées aux questions diverses.

Alain GIGOUNOUX revient sur l'impact de la chasse et du piégeage et demande s'il est considéré comme étant marginal.

Il est reprécisé que cette action est classée en priorité 3. Le piégeage et les tirs sont mentionnés comme menaces dans la brochure de présentation de plan mais pas comme faisant partie des principales causes de mortalité (« Les loutres ont autrefois beaucoup souffert de la chasse et du piégeage. Elles sont aujourd'hui légalement protégées, mais certaines sont piégées ou tirées accidentellement ou font l'objet d'actes de braconnage » extrait de L'essentiel du plan national d'actions - Agir pour la loutre d'Europe 2010-2015).

Alain GIGOUNOUX précise que si de la communication doit être faite, la fédération des chasseurs en fera.

Bastien DANTIN (Fédération Française de Canoë-kayak) explique que la fédération travaille sur la prise en compte de la biodiversité. Elle a signé une convention avec le MEDDE. Des formations sur la sécurité et sur l'environnement sont organisées. Un programme pilote appelé « Gardien de la rivière » a été mis en place en Midi-Pyrénées. Les objectifs sont de recueillir des informations (données naturalistes, données liées aux pollutions, données liées aux usages et à la sécurité des pratiques) et de favoriser le travail de concertation avec les administrations. Le programme va être étendu à toute la France.

La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) prévient la fédération quand des travaux sont faits sur des barrages (construction ou rénovation) car ceux-ci doivent pouvoir être contournés facilement et en toute sécurité par les pratiquants. Si un kayakiste ou un canoéiste peut passer sur la berge avec son embarcation, une loutre peut aussi le faire.

Des informations sur la Loutre peuvent être intégrées aux formations.

Le bilan 2012 du PNA Loutre sera finalisé suite à la réunion et envoyé aux membres du COPIL. Il sera aussi en téléchargement sur le site du plan www.sfepm.org/planloutre.htm.

La réunion se termine à 17H30.

Rachel KUHN, animatrice du PNA Loutre